

Mise à jour n° 92 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2012 12 15

17^e mise à jour du Tome VII – Matériaux

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Septembre 2011	Modification et information	Juin 2012
Introduction	Octobre 2011	Introduction	Juin 2012
Notes générales 5 à 8	Oct. 2011	Notes générales 5 à 8	Déc. 2012

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	i à iii	2011 12 15	i à iii	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 3101 1 à 9	2011 12 15	Norme 3101 1 à 10	2012 12 15	Ajout d'information concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la résistance aux sulfates; • le facteur d'espacement des bétons autoplaçants pompés; • l'eau de gâchage; • la réactivité alcalis-granulats; • les réactions nuisibles; • les adjuvants chimiques; • les résultats de perméabilité de certains bétons.
	—	—	Norme 31101 1 à 3	2012 12 15	Ajout d'une norme sur les enduits de surface utilisés pour le béton.
4	i à iii	2011 12 15	i à iii	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 4101 1 à 8	2011 12 15	Norme 4101 1 à 8	2012 12 15	Ajout d'une définition pour les enrobés tièdes. Exigence pour la teneur en cendres plus contraignante.
	Norme 4105 1 à 4	2011 12 15	Norme 4105 1 à 4	2012 12 15	Modification de l'attestation de conformité pour les émulsions diluées. Ajout de la possibilité de mesurer le bitume résiduel par une deuxième méthode.
	Norme 4202 1 à 13	2011 12 15	Norme 4202 1 à 13	2012 12 15	La méthode LC 26–350 est remplacée par la méthode LC 26–007.
5	i	2011 12 15	i	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 5101 1 et 2	2011 12 15	Norme 5101 1 et 2	2012 12 15	Section 2 « Références » : actualisation des références. Section 4.2 « Jonction mécanique des barres crénelées » : remplacement de la norme CAN/CSA G164 par la norme ASTM A123/A123M. Section 4.3 « État superficiel de l'armature » : retrait du paragraphe sur la présence de rouille ou de calamine.



Mise à jour n° 92 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2012 12 15

17^e mise à jour du *Tome VII – Matériaux*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	i et ii	2011 12 15	i et ii	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 6201 1 et 2	2011 12 15	Norme 6201 1 à 3	2012 12 15	Section 2 « Références » : actualisation des références. Section 3.2 « Tiges d'ancrage » : <ul style="list-style-type: none"> spécification que les tiges d'ancrage ne peuvent être pliées; ajout des tiges d'ancrage répondant aux exigences de la norme ASTM A193/A193M; rectification de l'usage des tiges satisfaisant à la norme CSA G40.20/G40.21. Section 3.5 « Rondelles » : ajout des rondelles standards de la norme ASME B18.21.1. Section 3.6 « Revêtement » : remplacement de la norme CAN/CSA G164 par la norme ASTM A123/A123M.
	Norme 6401 1 et 2	2010 12 15	Norme 6401 1 et 2	2012 12 15	Section 2 « Références » : actualisation des références. Section 3.2 « Tôle et plaque d'aluminium » : ajout des alliages d'aluminium requis pour les coffrets utilisés en électrotechnique. Section 3.4 « Tube d'aluminium » : rectification du type d'alliage requis pour les potences.
8	i à iv	2011 12 15	i à iv	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 8301 1 à 8	2010 12 15	Norme 8301 1 à 9	2012 12 15	Mise à jour complète de la norme 8301 : <ul style="list-style-type: none"> reformulation du texte et mise à jour des références; ajout de l'application de peinture sur le luminaire; retrait de l'alimentation à 600 V; remplacement pour l'acier inoxydable de type 316 par la série 300.
	Norme 8302 1 à 8	2010 12 15	Norme 8302 1 à 9	2012 12 15	Mêmes remarques qu'à la norme 8301.
	Norme 8304 1 à 8	2011 12 15	Norme 8304 1 à 9	2012 12 15	Mêmes remarques qu'à la norme 8301.
	—	—	Norme 8700 1 à 7	2012 12 15	Nouvelle norme : intégration sous une seule norme des spécifications techniques des boîtiers.
	Norme 8701 1 à 5	2010 12 15	Norme 8701 1 à 4	2012 12 15	Mise à jour complète de la norme 8701 : <ul style="list-style-type: none"> reformulation du texte et mise à jour des références; ajustement du texte en référence à la nouvelle norme 8700 « Boîtiers des coffrets ».
	Norme 8702 1 à 4	2010 12 15	Norme 8702 1 et 2	2012 12 15	Mêmes remarques qu'à la norme 8701.
	Norme 8703 1 à 5	2010 12 15	Norme 8703 1 à 4	2012 12 15	Mêmes remarques qu'à la norme 8701.
Norme 8704 1 à 4	2010 12 15	Norme 8704 1 à 3	2012 12 15	Mêmes remarques qu'à la norme 8701.	



Mise à jour n° 92 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2012 12 15

17^e mise à jour du *Tome VII – Matériaux*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
8	Norme 8801 1 à 21	2011 12 15	Norme 8801 1 à 21	2012 12 15	Intégration des exigences pour les systèmes de peinture. Ajustement du texte en référence à la nouvelle norme 8700 « Boîtiers des coffrets ».
10	i à iii	2011 12 15	i à iii	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 10202 1 à 4	2010 12 15	Norme 10202 1 à 5	2012 12 15	Modification dans l'ordre des sections 4.2 « Opacité » et 4.3 « Exigences sur route ». Section 4.3 « Exigences sur route » : retrait des exigences faisant partie du programme d'homologation et ajout de la référence à ce programme. Tableau 10202-1 « Exigences en laboratoire pour les produits de marquage de moyenne durée » : changement de la méthode d'essai pour la détermination de la couleur et ajout de la note sur les tolérances autorisées.
	Norme 10203 1 à 7	2010 12 15	Norme 10203 1 à 7	2012 12 15	Modification dans l'ordre des sections 4.2 « Opacité » et 4.3 « Exigences sur route ». Section 4.3 « Exigences sur route » : retrait des exigences faisant partie du programme d'homologation et ajout de la référence à ce programme. Tableau 10203-1 « Exigences en laboratoire pour les bandes préfabriquées », tableau 10203-2 « Exigences en laboratoire pour les enduits thermoplastiques » et tableau 10203-3 « Exigences en laboratoire pour les produits à plus d'un composant » : changement de la méthode d'essai pour la détermination de la couleur et ajout de la note sur les tolérances autorisées. Tableau 10203-4 « Critères sur route des produits de marquage de longue durée » : retrait de la phrase sur la possibilité d'utiliser une méthode visuelle.
12	Norme 10204 1 à 5	2011 12 15	Norme 10204 1 à 7	2012 12 15	Section 2 « Références » : ajout des références aux normes de l'AFNOR. Tableau 10204-1 « Essais de caractérisation – Peinture à base d'eau pour le marquage » : ajout de la note sur les tolérances autorisées et modification de la valeur de l'angle d'incidence à 45° pour la mesure du brillant ainsi que celle du paramètre ΔE pour la couleur jaune. Ajout de la section 4.7 « Exigences sur route » et du tableau 10204-2 « Critères sur route – Peinture à base d'eau pour le marquage ».
	i et ii	2011 12 15	i et ii	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 12102 1	2011 12 15	Norme 12102 1	2012 12 15	Section 2 « Références » : retrait des références aux normes CAN/CGSB 15.1 et CAN/CGSB 8.1 et ajout des références aux normes ASTM D98 et BNQ 2410-300.

Mise à jour n° 92 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2012 12 15

17^e mise à jour du *Tome VII – Matériaux*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
12					Section 3 « Caractéristiques requises » : précision sur l'usage du chlorure de calcium comme fondant chimique ou pour le traitement des abrasifs et ajout de l'exigence selon laquelle le chlorure de calcium doit satisfaire aux exigences de la norme BNQ 2410-300 et doit être certifié par le Bureau de normalisation du Québec.
14	i et ii	2011 12 15	i et ii	2012 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 14501 1	2011 12 15	Norme 14501 1	2012 12 15	Section 3 « Caractéristiques requises » : ajout de l'exigence sur le rapport d'analyse qui doit présenter les dimensions approximatives de la réserve et correction d'une coquille.
	Norme 14601 1 à 4	2010 12 15	Norme 14601 1 à 4	2012 12 15	Section 3.2 « Contaminants » : ajout du cadmium et du mercure dans la liste des contaminants dont la teneur doit être vérifiée et baisse de la concentration maximale permise en plomb à 50 mg/kg.